



SUPPORT COUNCIL FOR THE REALIZATION OF
PARTNERSHIP CONTRACTS

DECISION N° 086 /23/CIPM/P/CARPA du 29 JUIN 2023 Portant attribution de la lettre-commande pour le recrutement d'un consultant en vue de l'élaboration des guides sur les partenariats publics-privés.

Le Président,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des contrats de partenariat ;

Vu le décret n°2012/148 du 21/03/12 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2008/035 du 23/01/2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2008/0115/PM du 24/01/2008 précisant les modalités d'application de la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des Contrats de Partenariat ;

Vu la loi N°2008/009 du 16/07/2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2016/108 du 24 février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2004/275 du 24/09/2004 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2012/074 du 08/03/12 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;

Vu le DAO N°01/AONO/CIPM/CARPA/2023 du 10/05/2023 pour le recrutement d'un consultant en vue de l'élaboration des guides sur les partenariats publics-privés.

DECIDE :

Article 1 : La Société VALORIS B.P. : 986 Yaoundé est attributaire de la lettre-commande suite au DAO pour le recrutement d'un consultant en vue de l'élaboration des guides sur les PPP pour un montant TTC de vingt-deux millions huit cent quatre vingt seize mille francs (22 896 000 FCFA) dans un délai de trois (03) mois.

Article 2 : Le Directeur Général de ladite société est invité à se présenter au siège du CARPA en vue de la finalisation du dossier y afférent.

Ampliations :

ARMP

Entreprise

Cr/affichage

Le Président 9 JUIN 2023



PRÉSIDENCE DE LA RéPUBLIQUE DU CAMBODGE
AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS
CENTRE RÉGIONAL DE RÉGULATION DU CENTRE
ARMP

Ville Arrêté N° 1231
30 JUIN 2020